

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

# Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DELIBERATION CC\_2019\_066

L'an deux mille dix-neuf, le 25 mars à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à THUMERIES sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 mars 2019, conformément à la loi.

#### OBJET :

#### **Présents :**

#### COMMISSION N°1

*Cession du bâtiment du  
7, rue de la grande  
campagne à  
Templeuve-en-Pévèle*

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Eric MOMONT, 2<sup>ème</sup> vice-président

M. Luc FOUTRY, 3<sup>ème</sup> vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4<sup>ème</sup> vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5<sup>ème</sup> vice-président

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6<sup>ème</sup> vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7<sup>ème</sup> vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9<sup>ème</sup> vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10<sup>ème</sup> vice-présidente

#### Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 40

Suppléants présents : 1

Procurations : 7

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SCZYMCZAK, Mme Monique RIZZO, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE

47 pour la délibération n°024

48 de la délibération n°025 à  
la n°087

#### **Ont donné pouvoir :**

M. Yves OLIVIER, procuration M. Jean DELATTRE

M. Régis BUE, procuration à Mme Marie-Hélène BACLET

M. Bernard CORTEQUISSE, procuration à M. Eric MOMONT

Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. ROHART

Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. SCZYMCZAK

M. Thierry LAZARO, procuration M. Didier WIBAUX

M. Sylvain CLEMENT, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS

Nombre de votants : 48

#### **Absents excusés :**

M. Michel DUFERMONT, M. Marcel PROCUREUR, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Benoît BRILLON,

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP

**Secrétaire de Séance :** M. Amaury DUFOUR

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2019**

*Délibération CC\_2019\_066*

**COMMISSION N°4**

***Cession du bâtiment du 7, rue de la grande campagne à TEMPLEUVE-EN-PEVELE,  
(parcelle AN198)***

**Le Conseil Communautaire,**

Considérant le bâtiment situé au 7, rue de la Grande campagne à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, situé sur la parcelle AN198 n'est plus occupé par les services communautaires,

Vu la délibération n°CC\_2019\_16 du Conseil communautaire en date du 25 février 2019 relative à la désaffectation de ce bâtiment

Vu la délibération n°CC\_2019\_17 du Conseil communautaire en date du 25 février 2019 relative au déclassement de ce bâtiment

Vu la délibération n°CC\_2019\_18 du Conseil communautaire en date du 25 février 2019 relative à la mise en vente de ce bâtiment au prix de 300 000 € net vendeur,

Vu l'avis n°2017-586V3661 en date du 28/11/2017 par lequel le service des Domaines évalue le bien à 240 000 €.

Vu la proposition de LOGINOR-IMMOBILIER souhaitant réaliser un projet d'aménagement reprenant également la médiathèque de TEMPLEUVE-EN-PEVELE,

Considérant que l'acquéreur a pour projet de réaliser des logements autour d'un jardin ouvert sur la médiathèque,

Considérant que la vente est conditionnée par l'obtention par l'acquéreur d'un permis de construire purgé de tout recours

Considérant que ce projet s'étendra sur la parcelle AN198,

Et qu'il sera également déposé sur les parcelles AN199 et AN200 appartenant à la commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE d'une surface globale approximative de 3 381 m<sup>2</sup> (1201 m<sup>2</sup> et 2180 m<sup>2</sup> pour les parcelles AN199 et AN200), et d'une surface de plancher de 4 525 m<sup>2</sup>,

Où l'exposé de son Président,

**DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS)**

- D'acter la vente de la parcelle AN 198 au profit de la société LOGINOR-IMMOBILIER ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, au prix de 300 000 € net vendeur, dans les conditions ci-dessus énumérées.
- D'autoriser son Président ou toute personne pouvant s'y subdéléguer, à signer tout contrat, avant contrat, se faire procurer tout titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente,
- De mandater Me Anne-Françoise POTIE, notaire à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, pour la rédaction de l'acte de vente.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Jean-Luc DETAVERNIER

